



MISE EN PLACE DU CONSEIL CITOYEN DE MONTARGIS
26 mars 2016

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

26 mars 2016

**MISE EN PLACE DU CONSEIL CITOYEN DE MONTARGIS
RÉUNION D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Organisée à la salle Nelson Mandela (quartier Chautemps), l'objectif de cette rencontre était d'informer les personnes sur le cadre institutionnel dans lequel évoluent les conseils citoyens. Cette réunion a également été l'occasion de constituer un groupe de volontaires pour la création du Conseil Citoyen de Montargis.

CE QU'IL FAUT RETENIR

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville, qu'est-ce que c'est ?

C'est ainsi qu'on appelle l'ensemble des mesures qui sont mises en place par l'Etat pour lutter contre les inégalités entre les territoires et revaloriser les quartiers les plus en difficulté. La création de Conseils Citoyens fait partie des mesures qui sont mises en place dans le cadre de la politique de la ville.

Qu'est-ce qu'un quartier prioritaire ?

C'est ainsi qu'on appelle les quartiers qui bénéficient de la politique de la ville.

De quelle manière les conseils citoyens interviendront-ils dans la politique de la ville ?

Tous les ans, l'Agglomération lance un ou deux appels à projets dans le cadre du Contrat de Ville.

Le rôle des conseils citoyens sera :

- 1) de donner leur avis sur les propositions d'actions qui seront présentées lors des appels à projets pour le Contrat de ville,
- 2) de proposer leurs propres projets.

Le contrat de ville, qu'est-ce que c'est ?

Un contrat de ville est une mesure de la politique de la ville qui permet à des associations ou à des institutions de mettre en place des projets pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

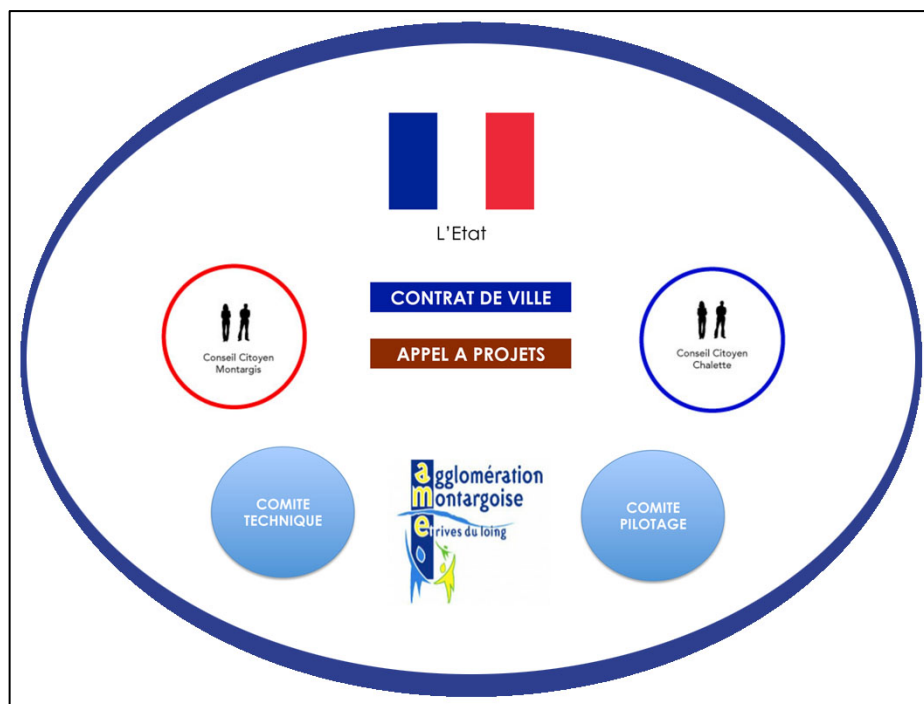
Comment les conseils citoyens fonctionneront-ils ?

Les membres des conseils citoyens s'organiseront en association pour pouvoir se réunir entre eux, monter leurs projets et prendre leurs décisions.

Ils choisiront chacun deux représentants qui participeront :

1) aux comités techniques, aux côtés de Tourya AIROUD (Chef de projet « Contrat de Ville » à l'Agglomération) et d'Aboubacry SALL (Délégué du Préfet, qui représente l'Etat dans les quartiers prioritaires).

2) aux comités de pilotage, aux côtés des élus, des techniciens (Tourya AIROUD et Aboubacry SALL) et des partenaires institutionnels (bailleurs sociaux, CAF...). Ils participeront, de plus, à la signature du Contrat de Ville



Quels sont les projets qui peuvent être financés grâce au Contrat de Ville ?

Tous les ans, l'Etat définit une liste de priorités. Pour bénéficier de financements au titre du Contrat de Ville, les projets doivent impérativement soutenir des actions qui respectent les thèmes présentés dans cette liste.

Quelques questions

- **Comment sera constituée l'association du conseil citoyen ?**

Ce sera aux personnes qui créeront le conseil citoyen de Montargis de réfléchir à la manière dont elles souhaitent l'organiser. L'association FORMALIS les accompagnera dans ce processus.

- **Il y a beaucoup de partenaires au comité de pilotage. Pourquoi ?**

Il faut savoir que l'Etat demande à ce que tous les projets soient co-financés, c'est à dire qu'il y ait au minimum 2 sources de financement. Par exemple, un financement Contrat de ville + un financement de la mairie. Ou un financement Contrat de ville + un financement Conseil Départemental. (On peut aussi solliciter le Conseil régional, la CAF, un bailleur social, une entreprise privée...) Il est logique que ces partenaires financiers soient représentés au comité de pilotage.

- **Est-ce qu'il va y avoir une réunion pour élire les membres ?**

Dans l'Agglomération Montargoise, le choix a été fait de monter les conseils citoyens sur la base du volontariat. A Montargis, a priori, étant donné le nombre de volontaires (une trentaine), il n'y aura pas besoin d'élire les membres puisque les conseils citoyens ne pouvant pas regrouper plus d'une trentaine de personnes... le quota est atteint !

- **Y aura-t-il une réelle reconnaissance de l'Etat pour les conseils citoyens ou est-ce que c'est du « bla-bla » ?**

L'existence et la reconnaissance des conseils citoyens apparaissent dans la loi du 24 février 2014. Bien sûr, il y a des règles à respecter - celles qui sont imposées par la loi – mais le Conseil Citoyen de Montargis sera lancé, dès lors que l'association sera officiellement créée. Il n'y a donc aucune crainte à avoir : ce n'est pas du « bla-bla » !

- **Pourquoi les conseils citoyens sont-ils réservés aux habitants des quartiers prioritaires ?**

La création des conseils citoyens s'inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, qui concerne uniquement les quartiers prioritaires, relevant de la politique de la ville. C'est la raison pour laquelle les autres quartiers ne sont pas concernés.

LE POINT DE VUE PERSONNES PRÉSENTES

Voici quelques-uns des points de vue recueillis par Formalis :

La création d'un conseil citoyen m'inspire :

- ✓ l'envie de créer des projets,
- ✓ la joie de participer à un lieu d'échanges pour construire,
- ✓ de la motivation pour participer à la vie de notre quartier et de notre commune,
- ✓ de l'espoir.

Ce qui pourrait faire obstacle à la création d'un conseil citoyen :

- ✓ le manque de temps,
- ✓ le manque de participants,
- ✓ la peur de s'engager sur une durée inconnue,
- ✓ le manque d'idées,
- ✓ le manque de finances,
- ✓ le manque de communication,
- ✓ les préjugés (raciaux, religieux...) les uns vis-à-vis des autres.

Ce qui fera la réussite du conseil citoyen :

- ✓ se réunir régulièrement,
- ✓ bénéficier de formations,
- ✓ trouver des terrains d'entente,
- ✓ s'investir dans ce projet,
- ✓ travailler main dans la main,
- ✓ une représentation équilibrée (genres, âges, origines, quartiers).

Ce qui fera la réussite des projets proposés par le conseil citoyen :

- ✓ des réalisations visibles et rapides,
- ✓ des réalisations qui concernent tous les habitants,
- ✓ l'obtention de financements pour les projets soutenus.

EN GUISE DE CONCLUSION

A la question «*Quels sont les projets que vous souhaiteriez proposer si vous faisiez partie du conseil citoyen ?* », les réponses ont été si nombreuses qu'il est impossible de les énumérer dans ce compte-rendu.

Cependant, vos idées ne seront pas perdues puisqu'elles serviront de base de travail aux réunions du Conseil Citoyen de Montargis.

En guise de conclusion, laissons le dernier mot aux participants :

« L'Etat veut donner la parole aux résidents, transformer ces paroles en projets financés par le plus grand nombre de partenaires. Il est important d'utiliser la parole offerte aux citoyens ! »